



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B573

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la voirie de la route de Lenfant située sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n° 2015M051)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_11

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la voirie de la route de Lenfant située sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n°2015M051)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2014_A218 en date du 14 octobre 2014, le Conseil de Communauté a validé, dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités d'Aix en Provence, le programme de réaménagement de la route de Lenfant.
Le présent rapport a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre relative à ce réaménagement.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne une mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la voirie de la route de Lenfant située sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence.

La mission confiée au maître d'œuvre, titulaire du présent marché, est une mission complète de maîtrise d'œuvre infrastructure comprenant d'une part les éléments de mission de base de maîtrise d'œuvre infrastructure conformément au décret n° 93.1268 du 29 novembre 1993 et à l'arrêté du 21 décembre 1993 :

- les études d'Avant Projet,
- les études de PROjet,
- la phase Assistance pour la passation des Contrats de Travaux ,
- la mission VISA,
- la réalisation de la Direction de l'Exécution des contrats de Travaux,
- l'Assistance aux Opérations de Réception.

et d'autre part une mission complémentaire concernant la réalisation d'un dossier Loi sur l'eau conformément à l'article R214-1 du code de l'environnement.

Économie du marché :

Les variantes n'étaient pas autorisées.

La consultation n'a pas été allotie, ni découpée en tranche.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Il sera conclu pour la durée nécessaire à la réalisation totale du projet soit à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement.

La prestation devrait commencer en fin d'année 2015 avec pour objectif un démarrage des travaux d'aménagement en second semestre 2016.

Estimation du marché : 420 000 € TTC.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 7 500 000 € HT.

Prix :

Le marché est à prix global et forfaitaire provisoire pour la rémunération des missions de base et à prix global et forfaitaire définitif pour la mission complémentaire

Les prix sont révisables.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 septembre 2015 aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LE MONITEUR
et publié sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 60 %
Valeur technique : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 novembre 2015 a décidé d'attribuer, au vu de l'avis du Jury réuni le 18 novembre 2015, le marché n° 2015M051 au groupement TPF INGENIERIE/TPF INFRASTRUCTURES pour un montant global et forfaitaire de 170 040€ TTC composé d'un montant forfaitaire provisoire de 164 028 € TTC et d'un montant forfaitaire définitif de 6 012 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;
VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33, 57 à 59, 72 et 74 III 4 b ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
VU l'avis du jury en date du 18 novembre 2015 ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M051 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la voirie de la route de Lenfant située sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, attribué au groupement TPF INGENIERIE/TPF INFRASTRUCTURES pour un montant global et forfaitaire de 170 040€ TTC composé d'un montant forfaitaire provisoire de 164 028 € TTC et d'un montant forfaitaire définitif de 6 012 € TTC.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 90 Nature : 2130 qui dispose des crédits suffisants. ;

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la voirie de la route de Lenfant située sur le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (n° 2015M051)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

